

VILLE D'INGERSHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'INGERSHEIM

SEANCE DU 29 JUIN 2011

Mercredi 29 Juin 2011 à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville pour une séance ordinaire sous la présidence de M. Gérard CRONENBERGER, Maire.

Après avoir souhaité la bienvenue aux personnes présentes, Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour.

PRESENTS : M. Gérard CRONENBERGER, Maire - M. Mathieu THOMANN, Mmes Patricia MIGLIACCIO, Françoise HORNY, M. Jean-Marc BETTINGER, Mme Martine DIETRICH, Maires Adjointes - Mmes Suzanne GERBER, Denise STOECKLÉ, Christine HENRY, Rose STUPPFLE, MM. Pascal FLEITH, Rémi WESSANG (**à partir du point n° 3**), Pierre FUCHS, Mme Elisabeth LISSE, MM. Marc OTTENWAELDER, Bruno STEPHAN, Mme Carine RÉMOND, MM. Christophe STOECKLÉ (**à partir du point n° 2**), Arnaud MARCHAND, Bernard MEYER, Mme Marcelle SCHMIDT, M. Michel DIETRICH, Mme Madeleine ESCHBACH, Conseillers -

ABSENTS EXCUSES : M. Guy BAUER, Maire Adjoint - Mmes Isabelle FUCHS, Delphine CAPRIN, Liliane SCHUHMACHER, Conseillères -

PROCURATIONS : M. Guy BAUER, Maire Adjoint, donne procuration à Mme Patricia MIGLIACCIO, Maire Adjoint - Mme Isabelle FUCHS, Conseillère, donne procuration à M. Pascal FLEITH, Conseiller - Mme Delphine CAPRIN, Conseillère, donne procuration à Mme Carine RÉMOND, Conseillère - Mme Liliane SCHUHMACHER, Conseillère, donne procuration à M. Michel DIETRICH, Conseiller -

Ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 11 Mai 2011
- 2) Délégation du conseil municipal au Maire
- 3) Présentation des comptes de la Communauté d'Agglomération de Colmar
- 4) Attribution de subventions
- 5) Evolution de l'intercommunalité - Avis sur la proposition de fusion du SIVOM du canton de Wintzenheim, du SIAC d'Ingersheim, du SI RPI Husseren/Obermorschwihr/Voegtlinshoffen et du SI Accueil périscolaire des Lutins du Hohnack
- 6) Noces de Palissandre - Fixation du montant de la gratification
- 7) Habitats de Haut-Alsace - Demande de garantie d'un emprunt
- 8) Rapport d'activité 2010
- 9) Divers

--ooOoo--

1°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 MAI 2011

Le procès-verbal de la séance du 11 Mai 2011 est approuvé sans observation, à l'unanimité.

2°) RAPPORT SUR LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Rapporteur : M. Gérard CRONENBERGER, Maire

Dans le cadre de la délégation qui lui a été confiée par le Conseil Municipal, M. le Maire a signé le marché passé selon la procédure adaptée, dont le détail figure dans le tableau ci-après :

Marché	Titulaire	CP - Ville	Montant € HT avenant n° 1	Montant € TTC avenant n° 1	Date de notification de l'avenant n° 1
Construction des ateliers – maîtrise d'œuvre – avenant n° 1	DECHRISTE	68240 KAYSERSBERG	12 429,00	14 865,08	23/06/2011

Il a également pris les décisions suivantes en ce qui concerne les déclarations d'intention d'aliéner reçues en Mairie :

Date	Acquéreur	Propriétaire	Section	Parcelle	Situation du bien	Superficie en are	Zone	Nature du bien	Décision communale
09/05	M. MANKHAR 9 Rue Ernest Munch 67810 HOLTZHEIM	TSCHAEN Paul 3 Rue Henri Lebert 68000 COLMAR		Section 10 N° 274	Rue des Roses	13,84	UC	Bâti	Ne préempte pas
17/05	SERJENT Guillaume & WEBER Estelle 23 Rue Acker 68124 LOGELBACH	RENARD Didier & GROSPERRIN Clothilde 28 Route de Colmar 68040 INGERSHEIM		Section 4 N° 50	Village	1,07	UA	Bâti	Ne préempte pas

Date	Acquéreur	Propriétaire	Section	Parcelle	Situation du bien	Superficie en are	Zone	Nature du bien	Décision communale
27/05	LUTZ Laurent 32 Rue de l'Oberhardt 68000 COLMAR	BRAND Régine & RINGWALD Alfred 11 Rue de l'Oberhardt 68000 COLMAR		Section 5 N° 105	34 Rue JF Kennedy	4,98	UC	Bâti	Ne préempte pas
09/06	RAMI Diego 3 Rue de Suisse 68150 OSTHEIM & RAMI Christophe 52 A Rue de la Semm 68000 COLMAR	ROTH Jean-Paul 109 A Route de Colmar 68040 INGERSHEIM & ROTH Roger 14 Rue du Muscat 68000 COLMAR & MARTIN née ROTH Alice 4 Rue de Sélestat 68180 HORBOURG-WIHR		Section 10 N° 557/75	Rue des Eglantines	4,41	UC	Bâti	Ne préempte pas
09/06	RAMI Diego 3 Rue de Suisse 68150 OSTHEIM & RAMI Christophe 52 A Rue de la Semm 68000 COLMAR	ROTH Jean-Paul 109 A Route de Colmar 68040 INGERSHEIM & ROTH Roger 14 Rue du Muscat 68000 COLMAR & MARTIN née ROTH Alice 4 Rue de Sélestat 68180 HORBOURG-WIHR		Section 10 N° 556/74	Rue des Eglantines	0,44	UC	Non bâti	Ne préempte pas
09/06	DELPAL Yves & VASSEUR Julie 28 Rue Voltaire 68000 COLMAR	FYNNAERT Frédéric & SINGER Muriel 14 Rue du Schwendi 68040 INGERSHEIM		Section 6 N° 321/90	14 Rue du Schwendi	6,00	UC	Bâti	Ne préempte pas
21/06	GRENOUILLET née BOLCHERT Edith 69 Rue de la Luss 68000 COLMAR	WESSANG Didier & BAUMANN Pascale 2 Rue Jean Baptiste Salomon 68040 INGERSHEIM		Section 6 N° 309/90	2 Rue Jean Baptiste Salomon	6,19	UC	Bâti	Ne préempte pas

Date	Acquéreur	Propriétaire	Section	Parcelle	Situation du bien	Superficie en are	Zone	Nature du bien	Décision communale
27/06	M. et Mme Ismael YAS-Nulufer TAPAN 12 Rue du Nord 68000 COLMAR	BOIN Ernest Noël & DA RONCO Thérèse 31 Route d'Eguisheim 68040 INGERSHEIM pour 4/9 ^{ème} & BOIN Eliane 7 Rue des Alpes 68180 HORBOURG- WIHR		Section 11 N° 724/238	34 Route d'Eguisheim	7,27	UC	Bâti	Ne préempte pas
27/06	M. et Mme Ismael YAS-Nulufer TAPAN 12 Rue du Nord 68000 COLMAR	BOIN Ernest Noël & DA RONCO Thérèse 31 Route d'Eguisheim 68040 INGERSHEIM pour 4/9 ^{ème} & BOIN Eliane 7 Rue des Alpes 68180 HORBOURG- WIHR pour 5/9 ^{ème}		Section 11 N° 727/238	Route d'Eguisheim	0,24	UC	Bâti	Ne préempte pas

3°) PRÉSENTATION DES COMPTES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE COLMAR

Rapporteur : Gérard CRONENBERGER, Maire

Monsieur le Maire donne la parole à M. Alexis GLUCKIN, Directeur des Finances de la Communauté d'Agglomération de Colmar (CAC), pour une présentation des comptes de cette structure intercommunale.

Dans un premier temps, M. GLUCKIN détaille la balance des versements entre la CAC et la Ville d'Ingersheim pour la période 2004-2009.

Celle-ci présente un solde en défaveur de la Commune d'un montant d'environ 1,45 Millions d'euros.

Cependant, le fait d'appartenir à la CAC peut constituer une « assurance-vie » en cas de choc industriel. M. GLUCKIN donne l'exemple de Turckheim et de Wintzenheim, qui n'ont pas subi les conséquences financières de la fermeture d'entreprises telles que Matussière et Forest pour Turckheim et Saic Velcorex pour Wintzenheim.

En réponse à une question de M. Michel DIETRICH, Conseiller Municipal, M. GLUCKIN indique que le manque à gagner est comblé par l'augmentation des bases et les autres ressources de la CAC. A ce jour, il n'a pas été nécessaire d'augmenter la pression fiscale.

Il ajoute qu'une modification du pacte financier actuel est possible, à savoir imputer aux Communes concernées une baisse de leur attribution de compensation en cas de diminution de la fiscalité encaissée, mais cela nécessiterait l'accord de toutes les Communes.

Dans un deuxième temps, M. GLUCKIN présente les grandes lignes du compte administratif 2010 de la CAC.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 66,7 Millions d'euros et sont réparties de la façon suivante :

- Transports : 11 %
- Ordures ménagères : 11 %
- Assainissement : 9 %
- Eau : 11 %
- Camping : 1 %
- Reversement de fiscalité : 36 %
- Fonctionnement : 21 %

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 78,7 Millions d'euros. Environ 4 Millions d'euros proviennent de la Dotation Globale de Fonctionnement, recette dont ne disposeraient pas les Communes, si elles ne s'étaient pas regroupées en créant la communauté d'agglomération.

En 2010, 74 % des recettes de fiscalité ont été reversées aux Communes.

M. GLUCKIN insiste également sur le taux élevé d'autofinancement net de la CAC, qui est de 67 %.

M. le Maire remercie M. GLUCKIN pour son exposé, qui ne soulève pas d'autres questions.

4°) ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Mme Françoise HORNY, 3^{ème} Maire Adjointe

- L'Ecole Elémentaire de Turckheim sollicite une participation financière pour deux élèves domiciliés à Ingersheim, qui participent à un séjour de découverte, organisé au Centre La Chaume, du 26 juin au 1^{er} juillet 2011. Il est proposé d'appliquer le barème et d'allouer une subvention de 121,50 €.

- L'association SÉPIA (Suicide Ecoute Prévention Intervention auprès des Adolescents) sollicite une aide financière. Il est proposé d'allouer une subvention de 150 €.
- Le Collège Lazare de Schwendi sollicite l'octroi d'une subvention pour le voyage à Paris effectué par la classe de 6^{ème} bilingue, le 15 juin dernier.

Suite à l'exposé de Mme Françoise HORNY, 3^{ème} Maire Adjointe, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'allouer une subvention de 121,50 € à l'Ecole Elémentaire de Turckheim pour la participation à un séjour de découverte de deux élèves domiciliés à Ingersheim ;
- **DECIDE** d'allouer une subvention de 150 € à l'association SÉPIA ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prélevés sur la ligne subventions attribuées en cours d'année de l'article 6574 du budget général 2011 ;
- **PREND ACTE** du retrait de la demande de subvention du Collège Lazare de Schwendi, le financement du voyage à Paris de la classe de 6^{ème} bilingue ayant été pris en charge par le Département du Haut-Rhin et le SACSIE.

5°) ÉVOLUTION DE L'INTERCOMMUNALITÉ - AVIS SUR LA PROPOSITION DE FUSION DU SIVOM DU CANTON DE WINTZENHEIM, DU SIAC D'INGERSHEIM, DU SI RPI HUSSEREN/OBERMORSCHWIHR/VOEGLINSHOFFEN ET DU SI ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DES LUTINS DU HOHNACK

Rapporteur : M. Gérard CRONENBERGER, Maire

Dans le cadre des propositions d'évolution de l'intercommunalité transmises par le Préfet du Haut-Rhin, il est proposé la fusion du SIVOM du canton de Wintzenheim, du SIAC d'Ingersheim, du SI RPI Husseren/Obermorschwihr/Voegtlinshoffen et du SI Accueil périscolaire des Lutins du Honack.

Les justifications données sont les suivantes :

- Le SIVOM du canton de Wintzenheim dont sont membres Eguisheim, Herrlisheim, Husseren-les-Châteaux, Obermorschwihr, Voegtlinshoffen, Walbach, Zimmerbach, Turckheim, Wettolsheim, Wintzenheim, fonctionne « à la carte » pour les 4 groupes de compétences suivants :

- Affaires scolaires (transport scolaire vers le collège de Wintzenheim et celui d'Ingersheim et transport des RPI en place dans le canton - prise en charge de l'entretien du COSEC - appuis financiers RASED, CLIS),
 - Tourisme : promotion touristique du canton, organisation des activités touristiques d'intérêt commun aux Communes du canton,
 - Réflexions sur l'aménagement de l'espace et le développement économique, participation aux travaux du Grand Pays de Colmar,
 - Gestion et animation d'un relais d'assistantes maternelles.
- Le SI des Affaires Culturelles et Scolaires d'Ingersheim et environs (siège arrondissement de Ribeauvillé) regroupe les Communes d'Ingersheim, Niedermorschwihr, Turckheim et Colmar et assure les compétences suivantes : prise en charge de l'entretien du COSEC, des locaux techniques et espaces verts du complexe cité scolaire ;
- Le SI RPI Husseren-Obermorschwihr, Voegtlinshoffen gère le RPI mis en place entre ces trois Communes ;
- Le SI accueil périscolaire Lutins du Hohnack gère le RPI et la structure d'accueil périscolaire mis en place entre les Communes de Zimmerbach et Walbach.

Selon les services de la Préfecture, ces quatre syndicats exercent des compétences communes en matière scolaire et périscolaire et leur fusion permettrait de rationaliser et mutualiser la gestion de ces services, et à terme, d'harmoniser les pratiques.

Or, il est observé que contrairement à ce qu'affirme la Préfecture, ces quatre syndicats n'exercent pas de compétences communes en matière scolaire, périscolaire ou de tourisme, sauf pour l'entretien des complexes sportifs de Wintzenheim et d'Ingersheim. C'est un fourre tout invraisemblable (*transports scolaires, entretien COSEC, entretien espaces verts collège et lycées, appui financier aux RASED et CLIS, tourisme, réflexion sur l'aménagement de l'espace et le développement économique, participation aux travaux du Grand Pays de Colmar, gestion et animation d'un relais d'assistantes maternelles, regroupement pédagogique intercommunal, accueil périscolaire*) qui ne tend pas à simplifier et rationaliser la carte de l'intercommunalité, objectif fixé par le gouvernement. Certes, cette fusion permettrait de réduire le nombre de syndicats, en passant de 4 à 1, mais elle n'est nullement pertinente et rationnelle et ne crée par le cadre et l'environnement favorable à une gestion optimisée des différentes compétences des quatre syndicats.

Suite à l'exposé de M. Gérard CRONENBERGER, Maire, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **DONNE un avis défavorable** au projet de fusion du SIVOM du canton de Wintzenheim, du SIAC d'Ingersheim, du SI RPI Husseren/Obermorschwihr/Voegtlinshoffen et du SI Accueil périscolaire des Lutins du Honack ;

- **PROPOSE** un transfert des compétences exercées par le SIAC d'Ingersheim à la Communauté d'Agglomération de Colmar, dès lors que celle-ci aura intégré la compétence portant sur la gestion des équipements sportifs.

6°) NOCES DE PALISSANDRE – FIXATION DU MONTANT DE LA GRATIFICATION

Rapporteur : M. Gérard CRONENBERGER, Maire

Un couple de la Commune va fêter prochainement ses Noces de Palissandre, soit 65 ans de mariage.

Il est proposé de fixer le montant de la gratification sachant que celle versée pour des Noces d'Or (50 ans de mariage) s'élève à 100 € et pour des Noces de Diamant (60 ans de mariage) à 115 €.

Suite à l'exposé de M. Gérard CRONENBERGER, Maire, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **FIXE** le montant alloué pour des Noces de Palissandre à 150 €.

7°) HABITATS DE HAUTE-ALSACE - DEMANDE DE GARANTIE D'UN EMPRUNT

Rapporteur : M. Jean-Marc BETTINGER, 4^{ème} Maire Adjoint

Dans le cadre de la réalisation de travaux d'améliorations de 36 logements, situés rue de Turckheim à Ingersheim, Habitats de Haute-Alsace sollicite la garantie de l'emprunt de 232 000 € que l'Office va contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Suite à l'exposé de M. Jean-Marc BETTINGER, 4^{ème} Maire Adjoint, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Article 1 : la Commune accorde sa garantie pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 232 000 € qu'Habitats de Haute Alsace (HHA) se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt est destiné à financer la réhabilitation de 36 logements locatifs sociaux, situés 3, 5, 7, 9, 11 et 13 rue de Turckheim à Ingersheim.

Article 2 : les caractéristiques du prêt PAM consenti par la Caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

- ✓ Montant du prêt : 232 000 €
- ✓ Durée totale du prêt : 20 ans
- ✓ Échéances : annuelles
- ✓ Différé d'amortissement : aucun
- ✓ Index : livret A
- ✓ Taux d'intérêt actuariel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb

- ✓ Taux de progressivité : 0 %
- ✓ Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0,00 %.

Article 3 : la garantie est accordée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt, soit 20 ans et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par HHA et dont l'organisme ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'emprunteur HHA pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : la Commune s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : le Conseil autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

8°) RAPPORT D'ACTIVITÉ 2010

Rapporteur : M. Gérard CRONENBERGER, Maire

En application de l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin a transmis son rapport d'activité 2010.

Suite à l'exposé de M. Gérard CRONENBERGER,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **PREND ACTE** de la communication du rapport d'activité 2010 du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin.

9°) DIVERS

- **Conseil municipal** : les prochaines séances du Conseil Municipal sont fixées au mercredi 7 septembre 2011, mercredi 19 octobre 2011 et mercredi 7 décembre 2011 à 19 heures.
- **Enseignement bilingue paritaire** : suite aux menaces sur l'enseignement bilingue paritaire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
 - Exprime sa profonde inquiétude suite aux propositions du Rectorat dont la presse s'est fait l'écho et qui pourrait aboutir à la remise en cause de l'enseignement bilingue paritaire ;
 - Réaffirme que cette forme d'enseignement est efficace, populaire et indispensable à l'avenir de l'Alsace du point de vue culturel, économique et social ;
 - Fait appel à tous les élus d'Alsace pour prendre toutes les mesures, notamment dans la mise en œuvre de la Convention Quadripartite, pour que l'enseignement bilingue paritaire puisse continuer à se développer avec efficacité non seulement à la maternelle et dans le primaire, mais aussi dans nos collèges et nos lycées ;
 - Engage tous les parlementaires à participer activement à la discussion de la proposition de loi sur la promotion des langues régionales qui va débiter.
- **Photovoltaïque** : le Conseil Municipal est informé que l'installation photovoltaïque du nouveau hangar communal est raccordée depuis le 23 mai 2011.

- **Villa Verte** : M. Christophe STOECKLÉ, Conseiller Municipal, s'interroge sur la conformité de la construction de la résidence de tourisme Villa Verte avec ce qui avait été présenté au Conseil Municipal. Il estime, rejoint en cela par de nombreux élus, que cette construction dénature le site. M. le Maire donne la parole à Mme Patricia MIGLIACCIO, 2^{ème} Maire Adjointe, qui, avec M. Guy BAUER, 6^{ème} Maire Adjoint, s'était proposée d'être le référent de cette opération et d'assurer les relations avec le promoteur. Mme MIGLIACCIO estime n'être qu'un intermédiaire, suggère l'organisation d'une réunion pour savoir ce que font les promoteurs et considère que M. Guy BAUER, 6^{ème} Maire Adjoint, devrait aller voir sur place si la construction est conforme au permis de construire, qui a été délivré. L'assemblée estime qu'il est peu tard de s'en préoccuper.
M. le Maire observe que la réalisation ne correspond pas à ce qui figure sur les plaquettes de commercialisation.
- **Fête de l'Age d'Or** : Mme Martine DIETRICH, 5^{ème} Maire Adjointe, remercie chaleureusement l'ensemble des élus, pour leur implication dans la préparation et l'organisation de la Fête de l'Age d'Or.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Maire clôt la séance à 20 heures 20. La soirée s'est poursuivie autour du verre de l'amitié offert par Mmes Suzanne GERBER, Denise STOECKLÉ et Carine REMOND, qui ont fêté leur anniversaire récemment.